CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SANCOINS (Cher)

Page: 19/2023

Département du Cher Arrondissement de Saint-Amand-Montrond

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 OCTOBRE 2023

		DÉLIBÉRA	TION N° 19	/2023	
OBJET:	APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 19 JUIN 2023				
Nomenclature :	5.2 Fonctionnement des Assemblées				
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant au vote
10	11	11			
Rapporteur:		Pierre GUIBLIN			

L'an deux mil vingt-trois, le trois octobre, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GUIBLIN, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Dominique CIVRAY

Étaient présents: Mesdames et Messieurs Pierre GUIBLIN, Sodia PHILIPPEAU, Laetitia GLORIAU, Ginetto ANZIL, Dominique CIVRAY, José ANTONIO, Maurice MICAULT, Nadège VALENTI, Carole BENARD, Nicolas BERGER.

Absent ayant donné pouvoir :

Monsieur Adrien FONTAINE a donné pouvoir à Monsieur Nicolas BERGER.

Absentes excusées :

Secrétaire de séance :

Madame Jeanne GAZEAU Madame Sandrine BELIN

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 13

POUVOIR : 1 PRÉSENTS A LA SÉANCE : 10

Date de convocation : 25 septembre 2023 Date d'affichage : 25 septembre 2023

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins ; Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ; Vu le règlement intérieur du Centre Communal d'Action Sociale ;

Considérant la transmission du compte-rendu de la séance du 19 juin 2023 ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et sur proposition du Président :

• approuve le compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration du 19 juin 2023 (document annexé).

Délibération adoptée à l'unanimité.

A Sancoins, le 4 octobre 2023

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président

Pierre GUIRL

Date de publication : MIO 1013

Mode de publication : mise en ligne.

Le secrétaire de séance,

Dominique CIVRAY